

Conditions Générales de Vente GARDIENNAGE DES PNEUMATIQUES

Les présentes conditions complètent les Conditions générales de Vente FEU VERT en vigueur.

1- OBJET

Le présent document définit les conditions dans lesquelles le centre auto FEU VERT et/ ou FEU VERT SERVICES effectuera, pour des clients particuliers et flottes d'entreprise, (ci-après dénommé le « Client ») des prestations de gardiennage des pneumatiques (sans jantes) et/ ou des roues (avec jantes) (ci-après dénommés « pneumatiques »).

2- LA PRESTATION DE GARDIENNAGE

La prestation de gardiennage s'entend par paire de pneumatiques ayant **une profondeur de gomme de plus de 2 mm** sur la bande de roulement et en bon état, ne présentant aucune déformation type hernies, boursouflures, marbrures. Le centre auto se réserve le droit de refuser la prise en charge de tout pneumatique qui ne respecte pas ces conditions.

Les références de pneumatiques et leur état seront décrits sur le contrat de gardiennage remis au Client ainsi que sur la facture établie par le centre auto.

La dépose/repose des pneumatiques (permutation) doit être réalisée concomitamment dans le centre auto FEU VERT ou FEU VERT SERVICES dépositaire (coût en sus).

3- DURÉE ET COÛT DU GARDIENNAGE

Le présent contrat de gardiennage est conclu pour une durée maximale de **6 mois consécutifs**.

A son échéance, le contrat de gardiennage ne pourra être poursuivi. Ainsi, le Client s'engage à venir récupérer les pneumatiques dans la semaine **suivant la date de fin du contrat de gardiennage**.

Passé ce délai, le client sera mis en demeure, par tout moyen, de venir récupérer ses pneumatiques sous trois (3) semaines à compter de ladite mise en demeure. Sans réponse de sa part, passé ce délai de trois (3) semaines, il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client que le centre auto procèdera au recyclage des pneumatiques, sans indemnité pour le Client et sans que la responsabilité du centre auto puisse être engagée.

4- PRIX DU GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré moyennant un prix forfaitaire sur une période de six mois, pratiqué au jour de la demande de prestation formulée par le Client et tel qu'affiché dans les centres auto FEU VERT et FEU VERT SERVICES, payable au comptant à la remise en dépôt des pneumatiques par le Client (hors Clients flottes d'entreprise).

5- CONDITIONS DE RESTITUTION DES PNEUMATIQUES

En cours de contrat le Client peut, à tout moment, demander la restitution des pneumatiques, sans que cela n'entraîne aucun remboursement du prix payé, ni même au prorata temporis.

Que ce soit en cours du contrat ou au terme du contrat, le Client devra **prendre rendez-vous pour le retrait de ses pneumatiques**, et ce, exclusivement dans le centre-auto FEU VERT OU FEU VERT SERVICES dans lequel il les a déposés.

Un service de transport en vue de la restitution des pneumatiques dans un autre centre auto FEU VERT peut être proposé sur devis (coût en sus à charge du Client).

Les pneumatiques seront disponibles moyennant un délai de **7 jours ouvrés** et ne seront restitués que sur présentation de la facture de dépôt (hors Clients flottes d'entreprise).

6- RESPONSABILITÉ PERTE - DOMMAGE :

En cas de perte ou de dommage subis par un ou plusieurs pneumatiques objet du présent contrat, le centre auto s'engage à fournir au Client, à ses frais, un nombre identique de pneumatiques, de qualité au moins égale. Tout autre forme de dédommagement ou d'indemnisation du Client étant expressément exclue.

Toutefois, le centre auto ne pourra être tenu pour responsable des dommages et pertes résultant d'un cas de force majeure.

7- LOI "INFORMATIQUES ET LIBERTÉS"

Les données du Client sont conservées à des fins statistiques, de gestion de l'ensemble de nos relations commerciales et d'opérations de prospection de la part de FEU VERT et/ou de sociétés tierces partenaires ou non de FEU VERT auxquelles ses données et notamment son adresse électronique peuvent faire l'objet d'une transmission à ces sociétés, sous réserve de son acceptation auprès de FEU VERT, afin notamment de lui adresser des offres commerciales par voie électronique (courriel, SMS, MMS). Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation du traitement concerné puis détruites ou archivées conformément à la réglementation.

À tout moment, le Client aura la possibilité de s'opposer, sans frais, à cette prospection électronique ou à de nouvelles sollicitations directement par le biais du message reçu ou indirectement, en contactant FEU VERT - Info et Libertés - CS 30756 - 69136 ECULLY Cedex ou info-libertes@feuvert.fr.

Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de copie et de suppression des données le concernant aux adresses ci-dessus, y compris des données post-mortem. Sa demande devra être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité comportant une signature et d'un acte de décès le cas échéant.

8- COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat sera régi par la législation française. Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de LYON.